



Département des Yvelines Commune de Longvilliers



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 16 septembre à 14h00 au 16 octobre 2021 à 12h00

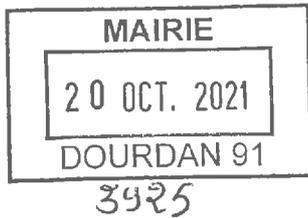
Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers pour :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages L1 et L2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique,
- L'enquête parcellaire associée.

ANNEXES A15 et A14 Procès-verbal de synthèse et courrier d'accompagnement

Arrêté de la Préfecture des Yvelines
Décision du Tribunal Administratif de Versailles

21-057 du 13 août 2021
E21000060 / 78 du 3 août 2021



Mairie de Dourdan
Esplanade Jean Moulin, 91410 Dourdan

A l'attention de Monsieur le Maire

Saint Lambert des Bois le 20 octobre 2021

OBJET : Enquête Publique EP21000060 -78 - Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour le projet de déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des captages de **Longvilliers** en vue de l'exploitation de l'eau issue des forages pour la consommation humaine - Remise du **procès-verbal de synthèse** v1.0

Références :

- Arrêté de la Préfecture des Yvelines n° 21-057 du 13 août 2021
- Décision du Tribunal Administratif de Versailles n° E21000060 / 78 du 3 août 2021

Monsieur le Maire,

Suite à la décision de Madame La vice-présidente du Tribunal Administratif de Versailles et l'arrêté préfectoral cités en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2021, dûment daté et paraphé par mes soins.

Conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir m'adresser vos observations dans un délai ne dépassant pas les 15 jours.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Commissaire Enquêteur

Joseph ABIAD

CC :

Madame La vice-présidente du Tribunal Administratif de Versailles
Madame Caroline Renoncé - Chargée de projets / Service urbanisme de la Ville de Dourdan

Pièces jointes :

- Procès-verbal de synthèse v1.0
- Dossier des Annexes v1.0



Département des Yvelines Commune de Longvilliers



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 16 septembre à 14h00 au 16 octobre 2021 à 12h00

Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers pour :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages L1 et L2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique,
- L'enquête parcellaire associée.

Procès-Verbal de Synthèse

Arrêté de la Préfecture des Yvelines
Décision du Tribunal Administratif de Versailles

21-057 du 13 août 2021
E21000060 / 78 du 3 août 2021

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

1/24



Table des matières

1. Objet.....	3
2. Initialisation de l'enquête.....	3
3. Actions préliminaires	4
3.1. Arrêté Préfectoral	4
3.2. Réunion 09 août 2021 - Préfecture des Yvelines à 10h00.....	4
3.3. Réunion 12 août 2021 - Préfecture des Yvelines à 15h00.....	4
3.4. Visite du 20 août 2021 des forages de LONGVILLIERS.....	5
3.5. Visite de contrôle des affichages.....	5
3.6. Visite de contrôle du dossier du 9 septembre 2021.....	5
3.7. Contrôle de l'accès au dossier sur le site Internet de la Préfecture et de l'opérabilité de l'adresse courriel.....	7
4. Mesures de publicité et d'information du public	10
5. Conditions logistiques et d'organisation des permanences	10
6. Dossier d'enquête	11
7. Déroulement des permanences	12
8. Déroulement de l'enquête parcellaire	12
9. Incidents au cours de l'enquête	14
10. Clôture de l'enquête	15
11. Incident ou actions après la clôture de l'enquête	15
12. Résumé des remarques et des observations.....	16
12.1. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France....	16
12.2. Avis du Conseil Municipal de la commune de Longvilliers.....	17
12.3. Observations du public	18
13. Synthèse du Commissaire Enquêteur	21
13.1. Synthèse des avis des Personnes Publiques Associées [PPA]	21
13.2. Synthèse des observations.....	22
13.3. Attente de précisions ou/et de réponses de la part de la maîtrise d'ouvrage.....	23



1. Objet

Ce procès-verbal fait suite à la clôture de l'enquête publique le 16 octobre 2021 à 12h00. Il est adressé à Monsieur le Maire de la commune de Dourdan qui est maître d'ouvrage de la présente enquête publique, concernant les procédures d'autorisation de prélèvement d'eau et d'utilisation et de traitement de l'eau pour la consommation humaine, ainsi que les déclarations d'utilité publique de dérivation des eaux et des périmètres de protection des forages de LONGVILLIERS :

L1 N°BSS 000TWMP (ancien N°02563X0043/F) et L2 N°BSS 000TWMW (ancien N°02563X0050/F) (*).

(* Cf. les délibérations en date du 30 juin 2017 et 17 décembre 2020 du conseil municipal de la commune de DOURDAN par lesquelles est demandé que soient engagées les procédures d'autorisation ainsi que les déclarations d'utilité publique ci-dessus mentionnées [**annexes A1-1 et A1-2 dans le Dossier des Annexes**].

2. Initialisation de l'enquête

28/07/2021 : Le Tribunal Administratif de Versailles m'a sollicité pour la conduite de l'enquête publique citée en objet.

29/07/2021 : Consultation du dossier d'enquête dans les locaux de la mairie de Dourdan (Mme RENONCE – Chargée de projets – Service urbanisme).

02/08/2021 : J'ai confirmé au Tribunal Administratif de Versailles (Mme ALBY) ma prise en charge de l'enquête.

05/08/2021 : Réception de la décision du Tribunal Administratif de Versailles N° E21000060 / 78 du 03 août 2021, me désignant en qualité de commissaire enquêteur [Cf. **annexe A3**].

05/08/2021 : Prise de contact avec Madame Isabelle LAFON de la préfecture des Yvelines - Chargée des procédures loi sur l'eau et installations classées agricoles – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques.

05/08/2021 : Réception d'un projet d'arrêté préfectoral.

05/08/2021 : Envoi d'un projet de dates (début et fin de l'enquête, ainsi que les dates et heures des permanences :

Début de l'enquête : Jeudi 16 septembre à 14h00 - Fin de l'enquête : Samedi 16 octobre à 12h00

Permanences :

Jeudi 16/09/2021 de 14h00 à 17h00 / Jeudi 30/09/2021 de 14h00 à 17h00 / Samedi 16/10/2021 de 10h30 à 12h00

06/08/2021 : Envoi de mes annotations sur le projet d'arrêté et décision d'un rendez-vous le lundi 9 août à la Préfecture des Yvelines.

06/08/2021 : Réception par courrier de la décision du Tribunal Administratif de Versailles N° E21000060 / 78 du 03 août 2021.

09/08/2021 : Récupération du dossier d'enquête (papier et électronique).

09/08/2021 : Envoi à Mme LAFON d'une nouvelle version de l'arrêté.

12/08/2021 : Paraphe des registres dans les locaux de la Préfecture des Yvelines.

16/08/2021 : Réception de l'arrêté Préfectoral n° 21-057 daté du 13 août 2021.

16/08/2021 : Demande à Mme RENONCE à la mairie de Dourdan d'organiser les visites des forages avec la société VEOLIA.

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

3/24



3. Actions préliminaires

3.1. Arrêté Préfectoral

Finalisé entre le 5 et le 9 août 2021. Signé le 13 août 2021. Reçu le 16 août 2021 [Cf. **annexe A5**].

3.2. Réunion 09 août 2021 - Préfecture des Yvelines à 10h00

Compte-rendu

La réunion a eu lieu à la Préfecture des Yvelines – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1 rue Jean Houdan – 78010 Versailles Cedex, avec Madame Isabelle LAFON tél. : 01-39-49-72-59.

- ⬇ Récupération d'un exemplaire papier des dossiers de l'enquête ainsi qu'une version électronique sur clé USB, pour les deux communes de Longvilliers et de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;
- ⬇ La Préfecture prend en charge l'envoi des dossiers et des registres aux communes concernées ;
- ⬇ Identification des acteurs :
 - La préfecture des Yvelines : **Autorité organisatrice** de l'enquête ;
 - La commune de Dourdan : **Pétitionnaire et maître d'ouvrage** ;
 - Mairie de Longvilliers : **Siège de l'enquête** de Longvilliers ;
 - Mairie de Saint-Martin-de-Bréthencourt – **Siège de l'enquête** de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;
 - Les conseils municipaux de Longvilliers et de Saint-Martin-de-Bréthencourt sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture des enquêtes et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête ;
 - Le rapport et les conclusions sont à adresser à l'autorité organisatrice (copie pour le Tribunal Administratif de Versailles) ;
 - Le procès-verbal de synthèse est à adresser à la maîtrise d'ouvrage (mairie de Dourdan) ;
 - Le rapport est à adresser à la Préfecture des Yvelines – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1 rue Jean Houdan – 78010 Versailles Cedex, à l'attention de Madame Isabelle LAFON ;
- ⬇ La Préfecture précise dans son arrêté :
 - o Les liens permettant l'accès en ligne aux dossiers d'enquête ainsi que les modalités pour la saisie et la consultation des observations ;
 - o Le lieu de consultation des dossiers (électronique et papier) ;
- ⬇ Toute information sur les dossiers d'enquête est à demander à : Mme Caroline RENONCE, chargée de projet – Mairie de Dourdan - service urbanisme - tél : 01.60.81.17.83 ; courriel : crenonce@dourdan.fr
- ⬇ Actions de communication :
 - La préfecture des Yvelines – Autorité organisatrice de l'enquête prend en charge l'action de publication dans deux journaux régionaux ;
 - La mairie de Dourdan prend en charge l'impression des affiches et l'envoi aux communes de Longvilliers et de Saint-Martin-de-Bréthencourt. Ces communes s'occupent de la pose des affiches dans leurs périmètres respectifs ;

3.3. Réunion 12 août 2021 - Préfecture des Yvelines à 15h00

Compte-rendu

La réunion a eu lieu à la Préfecture des Yvelines – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1 rue Jean Houdan – 78010 Versailles Cedex, avec Monsieur Patrick EUGENE tél. : 01-39-49-74-87.

M. EUGENE prend en charge les actions de suivi des deux enquêtes pendant l'absence de Madame Isabelle LAFON.

- ⬇ Vérification et paraphes des registres ;
- ⬇ Revue des dossiers destinés aux mairies de Longvilliers et de Saint-Martin-de-Bréthencourt ;
- ⬇ L'envoi des dossiers aux mairies concernées sera pris en charge par la Préfecture.

Procès-verbal de synthèse



3.4. Visite du 20 août 2021 des forages de LONGVILLIERS

Compte-rendu : Rendez-vous à 9h30 devant la mairie de Dourdan

Objectifs :

Visite des forages L1 et L2 à LONGVILLIERS ;

Participation : Mme Caroline Renoncé de la mairie de Dourdan (maîtrise d'ouvrage), M. Kraff de Véolia.

Visite des forages : L1 et L2 :

Le chemin d'accès n'est pas aisé pour la circulation des petits véhicules.
L'état actuel de la clôture (hauteur et état) n'empêche pas l'accès **mal veillant** à l'intérieur des PPI [Cf. **annexes** A12-1-3]. Car le grillage est abîmé à des endroits et sa hauteur n'est pas dissuasive (grillage classique et simple pour délimiter le périmètre).
Les grilles d'accès à clés de hauteur insuffisante pour éviter le vandalisme.
Les locaux de commandes, de chloration et d'accès aux pompes sont sécurisés par un système d'alarme.

Forage L1 : Tags sur les murs du local et du forage. Impacts de vandalisme sur la porte vitrée du local technique.
Les tuyaux de pompage sont entourés de rouilles. Y compris sur la grille d'accès.
L'accès en temps de pluie sur le sol meuble à l'intérieur du PPI n'est pas aisé pour des véhicules de chantier.

Forage L2 : Clôture abîmée à des endroits et sa hauteur n'est pas dissuasive.

Des affiches plastifiées sont positionnées sur les grilles d'accès aux forages.

[Cf. **annexes** A12-1-1, 12-1-2 et 12-1-4].

3.5. Visite de contrôle des affichages

- Le contrôle des affichages a été effectué par le commissaire enquêteur les 27 et 30 août 2021.
- L'affichage a été positionné devant la mairie et dans quatre endroits de Longvilliers : Le Reculet, le Bouc étourdi, la Bâte et le Petit Plessis [Cf. **annexe** A12-1-1].

3.6. Visite de contrôle du dossier du 9 septembre 2021

- Dourdan : Réunion avec la maîtrise d'ouvrage (Mme RENONCE –Chargée de projets – Service urbanisme) à 14h00 ;
- Longvilliers : Réunion avec M. le Maire et contrôle du dossier à 16h00 ;

Dourdan : Réunion avec la maîtrise d'ouvrage dans les locaux de la mairie :

- Récupération de la pièce « 9a- Etat parcellaire Hypothécaire du 2021.08.31.pdf » corrigé, ainsi que le « Plan parcellaire » suite aux échanges avec le commissaire enquêteur ;
- Récupération du « Plan des points d'affichage dans la commune » ;
- Le commissaire enquêteur a précisé que les notifications aux propriétaires des parcelles du périmètre de protection rapproché doivent être joints au dossier mis à disposition du public ;
- Documents demandés à la maîtrise d'ouvrage :
 - Accusé de réception au guichet unique de l'eau du 2 février 2021 ;
 - Courier de l'ARS du 18/02/2021 sur la recevabilité du dossier déposé au guichet unique le 15/01/2021 ;
 - Le retour des notifications ;
 - Première parution dans les journaux ;

Procès-verbal de synthèse



Longvilliers : Réunion dans les locaux de la mairie à 16h00 :

- Vérification de la complétude du dossier et du registre. Remplacement du document « 9a- Etat parcellaire Hypothécaire » et du « Plan parcellaire » ;
- Visite de la salle de tenue des permanences ;
- Les documents ci-après, ont été consignés dans une chemise jointe au dossier :
 - Courrier du 22/07/2021 adressé au Tribunal Administratif de Versailles pour la désignation du commissaire enquêteur [Cf. **annexe A2**] ;
 - Décision n° E21000060/78 du Tribunal Administratif de Versailles [Cf. **annexe A3**] ;
 - Arrêté Préfectoral n° 21-057 du 13/08/2021 [Cf. **annexe A5**] ;
 - Plan des points d'affichage dans la commune [Cf. **annexe A12-1-1**] ;
 - Première parution dans les journaux [Cf. **annexes A8 et A10**]. Les autres parutions sont à ajouter au fur et à mesure de leurs publications ;
- Le commissaire enquêteur a demandé à la mairie de Longvilliers de prévoir une chemise pour les notifications aux propriétaires. Cette chemise doit être jointe au dossier mis à disposition du public. L'affichage des éventuelles NOTIFICATIONS **NON** DISTRIBUEES doit se faire conformément à l'article n° 7 de l'arrêté préfectoral [Cf. **annexes A51**] (*) ;
- Ajout des documents ci-après au dossier de l'enquête dès réception et avant le début de l'enquête (**):
 - Accusé de réception au guichet unique de l'eau du 2 février 2021
 - Courrier de l'ARS du 18/02/2021 sur la recevabilité du dossier déposé au guichet unique le 15/01/2021

(*) [Cf. **annexe A19**] en ce qui concerne toutes les NOTIFICATIONS.

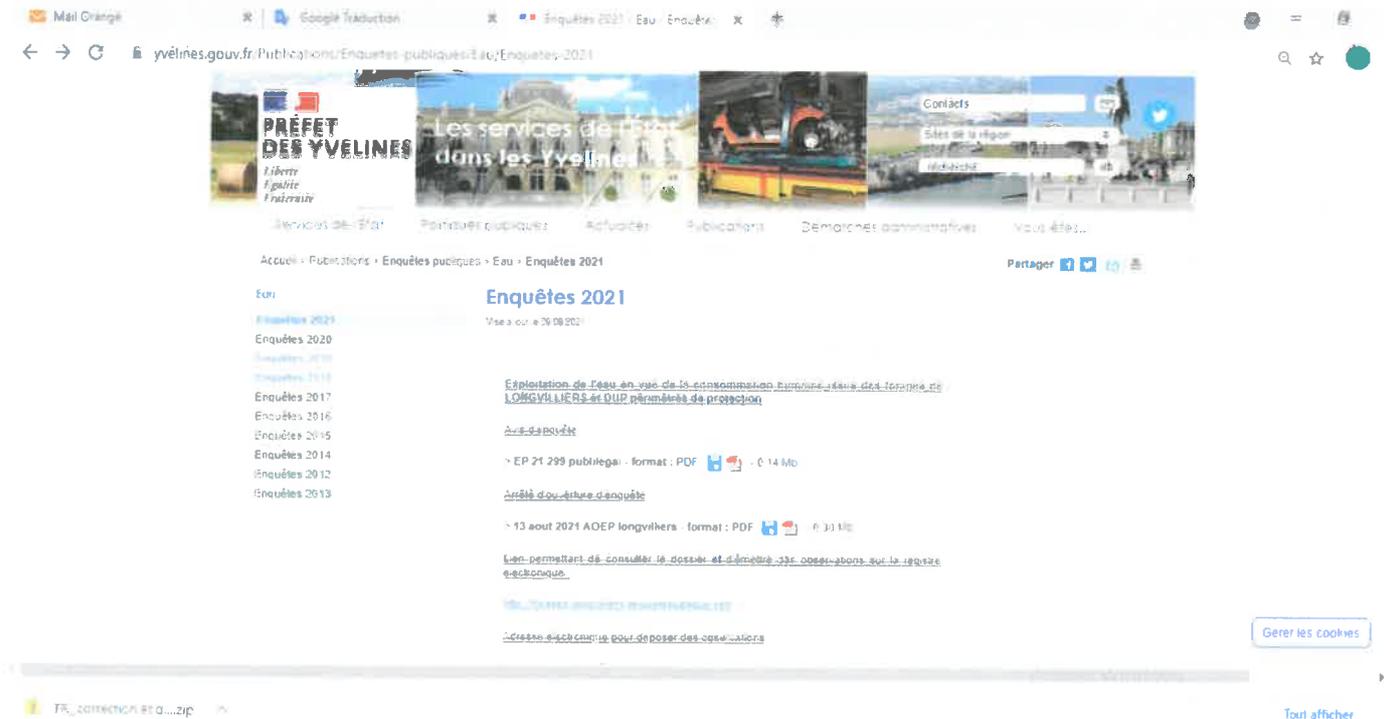
(**) Documents reçus par courriel de la maîtrise d'ouvrage le 09/09/2021 à 16h32 avec les parutions dans les journaux.



3.7. Contrôle de l'accès au dossier sur le site Internet de la Préfecture et de l'opérabilité de l'adresse courriel

Les articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral n° 21-057 du 13 août 2021, précisent les modalités de consultation du dossier et les dispositions pour la saisie des observations (en ligne ou par courriel).

Le commissaire enquêteur a vérifié dès le début de l'enquête le 16 septembre 2021, la mise en ligne du dossier sur le site internet de la Préfecture des Yvelines : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/eau> et l'opérabilité de téléchargement des pièces du dossier :



Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

7/24



Il a également vérifié l'accessibilité des liens suivants :

- Accès au dossier, dépôt dématérialisé d'une observation, consultation des observations : <http://forages-longvilliers.enquetepublique.net/>

Enquête publique se situant sur la commune de Longvilliers présentée par Mairie de Bourran - Esplanade Jean Moulin, 91410 Bourran.

Il sera procédé du jeudi 16 septembre 2021 à 14 heures au samedi 16 octobre 2021 à 12h00 inclus à une enquête publique portant sur l'autorisation de prélèvement de l'eau Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines, autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcelaire concernant les forages se situant sur la commune de Longvilliers présentée par Mairie de Bourran - Esplanade Jean Moulin, 91410 Bourran.

Cette étape importante du projet vise à recueillir les observations du public.

Pour cette enquête publique, Monsieur Joseph ABIAD, a été désigné commissaire enquêteur.

Vous avez la possibilité de consulter en ligne les éléments du dossier.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de LONGVILLIERS aux dates et heures suivantes.

Permanences présentielle

Date	Heures
Jeudi 16 Septembre 2021	14h00 à 17h00
Jeudi 30 Septembre 2021	14h00 à 17h00
Samedi 16 Octobre 2021	10h30 à 12h00

- Adresse électronique pour déposer des observations : forages-longvilliers@enquetepublique.net

Joseph ABIAD 16/09/21 15:41

- Test par le commissaire enquêteur
à : forages-longvilliers@enquetepublique.net

Cordialement,
Joseph ABIAD

Procès-verbal de synthèse



publilégal® PREUVE DE DÉPÔT

16/09/2021

15:50:46

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une observation sur le registre électronique du projet MAIRIE DE BOURDAN - FORAGE

Nous vous remercions de l'intérêt que vous y portez.

Numéro de l'observation : 1

Texte de l'observation :
Test par le commissaire enquêteur

Cordialement,
Joseph ABIAD
UID 78260

Votre observation est accompagnée de 0 document.

Procès-verbal de synthèse



4. Mesures de publicité et d'information du public

Les mesures de publicité et de mise à disposition du public du dossier de l'enquête, ont respecté les réglementations en vigueur, en particulier l'article R123-11 du code de l'environnement en ce qui concerne l'affichage et la publication dans la presse [Cf. **annexes** A6, A7, A8, A9, A10, A11, A12 et A13] :

- Affichage effectué en conformité avec l'article R123-11 du code de l'environnement, dans le délai d'au moins 15 jours avant le début de l'enquête et contrôlé par le commissaire enquêteur les 27 et 30 août 2021 [Cf. **annexes** A6, A12 et A13].
- Parution dans « Le Grand Parisien » 1^{ère} insertion le 25/08/2021 - 2^{ème} insertion le 15/09/2021 (*) – 3^{ème} parution le 29/09/2021 [Cf. **annexes** A8, A9 et A13].
- Parution dans « Le Courrier des Yvelines » 1^{ère} insertion le 25/08/2021 - 2^{ème} insertion le 15/09/2021 (*) – 3^{ème} parution le 29/09/2021 [Cf. **annexes** A10, A11 et A13].
- Mise en ligne du dossier d'enquête sur le site internet de la Préfecture des Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau
- Mise en place d'un registre électronique, disponible à l'adresse suivante : <http://forages-longvilliers.enquetepublique.net>
- Mise en place d'une adresse de messagerie pour la réception des observations par courriel : forages-longvilliers@enquetepublique.net. cette adresse était accessible pendant toute la durée de l'enquête
- Publication sur les différents supports de la commune de LONGVILLIERS : [Cf. **annexe** A12-2].
 - o FB : <https://www.facebook.com/Longvilliers.Yvelines/> [Cf. **annexe** A12-2-1].
 - o Site internet commune : <https://longvilliers-yvelines.fr/2021/08/30/4403/> [Cf. **annexe** A12-2-2].
 - o **lilwapp** est une plate-forme de messages envoyés aux administrés (qui ont choisi de télécharger cette application). Le nombre d'abonnés s'élève ce jour à 197. Le message concernant l'enquête publique a été diffusé le 1er septembre 2021, il sera renouvelé mardi 28 septembre ainsi que le jeudi 14 octobre 2021 [Cf. **annexe** A12-2-3].

(*) : La 2^{ème} parution a été faite la veille du début de l'enquête le 15 septembre 2021. Conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement, la 2^{ème} parution **doit se faire dans les huit premiers jours après le début de l'enquête**, c'est-à-dire dans la période du 16 au 23 septembre inclus. Etant donné sa publication la veille du début de l'enquête, le commissaire enquêteur a informé l'autorité organisatrice (la Préfecture des Yvelines) et la maîtrise d'ouvrage (mairie de Dourdan). Il a proposé à la maîtrise d'ouvrage de refaire immédiatement une nouvelle parution. Une 3^{ème} parution a été décidée par l'autorité organisatrice pour corriger cette **non-conformité**. (Cf. § 8 ci-après).

Madame Isabelle LAFON de la Préfecture des Yvelines, Madame Caroline RENONCE de la mairie de Dourdan, Monsieur Maurice CHANCLUD – Maire et Mesdames Me PAINTENDRE et Violaine COLLIN de la Mairie de Longvilliers, étaient totalement disposés à répondre à toutes mes questions concernant le dossier et l'organisation de l'enquête.

5. Conditions logistiques et d'organisation des permanences

Les conditions logistiques et d'organisation des permanences ont été satisfaisantes.

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

10/24



6. Dossier d'enquête

Le dossier m'a été remis le 9 août 2021 (exemplaire papier et clé USB). Il est composé des éléments suivants :

LISTE COMPLETE DES PIECES

Pièce n°1 : Note de présentation S18DRE017-1120-V2)

Pièce n°2a : Délibération lancement DUP Longvilliers 30 juin 2017 et sub AESN

Pièce n°2b : Délibérations DEL2020113 Demande autorisations 17 décembre 2020

Pièce n°3 : étude préalable (V4 de nov-2020)

Pièce n°3 annexe 1a : 18E141586 - Rapport d'analyses Eurofins - L1 Longvilliers

Pièce n°3 annexe 1b : 18E147201 - Rapport d'analyses Eurofins - L2 Longvilliers

Pièce n°3 annexe 1c : Rapports d'essais du lot N°19-03845 - LAB042

Pièce n°3 annexe 1d : 21E083620 - Nouvelle version au 05-05-2021 du Rapport d'analyses Eurofins.pdf

Pièce n°4 : Avis Hydrogéologique définitif S. SLIMANI Dourdan

Pièce n°5 : S18DRE017-Notice technico-économique-1120-V2

Pièce n°6 : S18DRE017-Autorisation sanitaire-1220-V2

Pièce n°6bis : S18DRE017-Note traitement (V1 du 19/05/2021)

Pièce n°7 : Retour cas par cas (31/10/2019)

Pièce n°8 : S18DRE017-Notice d'incidence (V3 du 12/11/2020)

Pièce n°9a : Etat parcellaire Hypothécaire du 2021.08.31.pdf

Pièce n°9b : 200176-LONGVILLIERS-plan_parcellaire (19/11/2020)

Pièce n°10 : contrat de délégation de service public avec la SFDE-Véolia (21/12/2015) et son avenant n° (24/12/2020)

Pièces complémentaires au dossier mis à disposition du public :

- Accusé de réception du dépôt complet du dossier DUP 2 février 2021
- Courrier ARS de recevabilité du dossier DUP 18 février 2021
- Rapport de présentation ARS - 20072021 121KC020 DUP
- Projet de l'arrêté de la Préfecture des Yvelines -

Chemises ajoutées à la demande du commissaire enquêteur :

- Chemise pièces administratives :
 - Courrier du 22/07/2021 adressé au Tribunal Administratif de Versailles pour la désignation du commissaire enquêteur [Cf. **annexe A2**] ;
 - Décision n° E21000060/78 du Tribunal Administratif de Versailles [Cf. **annexe A3**] ;
 - Arrêté Préfectoral n° 21-057 du 13/08/2021 [Cf. **annexe A5**] ;
 - Projet d'arrêté de la Préfecture des Yvelines ;
 - Courrier du 19/08/2021 de la Préfecture des Yvelines adressé à la Mairie de Longvilliers ;
 - Parutions dans les journaux ;
 - Plan des points d'affichage dans la commune.
- Chemise NOTIFICATIONS

NOTIFICATIONS aux propriétaires des parcelles dans le Périmètre de Protection Rapproché, listés dans la pièce 9a du dossier « **Etat parcellaire** » et les **annexes** A19-1, A19-2 et A19-4.

Le registre a été coté et paraphé par mes soins lors de ma réunion du 12 août 2021 à la Préfecture des Yvelines (bureau de M. Patrick EUGENE).

Procès-verbal de synthèse



7. Déroulement des permanences

Les permanences se sont déroulées aux dates prévues :

P1 - Jeudi 16 septembre de 14h00 à 17h00

P2 - Jeudi 30 septembre de 14h00 à 17h00

P3 - Samedi 16 octobre de 10h30 à 12h00

8. Déroulement de l'enquête parcellaire

Les notifications ont été réalisées par un prestataire sous le couvert de la maîtrise d'ouvrage, conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral :

Notifications NON distribuées :

Annexe A19-1 - 1 – Madame TRIVEDI Céline Odile née ALEXANDRE

Annexe A19-1 - 2 – Monsieur FOSSARD Romain Claude Henri

Annexe A19-1 - 3 – Monsieur ANGLY Patrick-André Jacques Gilles

Annexe A19-1 - 4 – Madame De POURTALES Anna Christine

Ces notifications **ont été apposées** sur le panneau administratif de la mairie (**annexe** A19-1 dans le dossier des annexes).

Notifications DISTRIBUEES :

Annexe A19-2-1 – Madame COUTADEUR Micheline Bernadette Pauline épouse PERTHUIS-BONNEAU

Annexe A19-2-2 – Monsieur DESCHAMPS Christian Roger Jean

Annexe A19-2-3 – Monsieur BRUCKMANN Alain Henri Joseph

Annexe A19-2-4 – Groupement Foncier Agricole de la Butte aux Lièvres -BONNEAU

Annexe A19-2-5 – Madame DE MANDAT DE GRANCEY Ségolène Marie

Annexe A19-2-6 – Madame ANGLY Séverine Juliette Ida épouse VALAT

Annexe A19-2-7 – Madame ANGLY Alexandra épouse LAMARRE -BONNEAU

Annexe A19-2-8 – Commune de LONGVILLIERS

Annexe A19-2-9 – Monsieur SIMPLOT Christophe Daniel

Annexe A19-2-10 – Monsieur MAUGE Didier Norbert

Annexe A19-2-11 – Monsieur FOSSARD Alexis Claude André

Annexe A19-2-12 – Madame ANGLY Victoria Patricia

Annexe A19-2-13 – Madame ANGLY Christiane Carole épouse MAUGE

Annexe A19-2-14 – Monsieur GUERET Jean-Pierre Fernand André -BONNEAU

Annexe A19-2-15 – Monsieur DESCHAMPS Bernard Jacques Louis

Annexe A19-2-16 – Madame DE POURTALES Victoire Priscilla

Annexe A19-2-17 – Monsieur GUERET Christophe François

Annexe A19-2-18 – Monsieur CHRISTY MAAS Patrick Paul Pascal

Annexe A19-2-19 – Monsieur CORBINO Dominique

Annexe A19-2-20 – Madame NEURY Eliane Marie épouse CORBINO

Annexe A19-2-21 – Madame GOUIN Bernadette Marie-Louise épouse DESCHAMPS

Annexe A19-2-22 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort Longvilliers

Annexe A19-2-23 – Monsieur PERTHUIS Jean

Annexe A19-2-24 – Madame EDELUNE Régine Roberte Andrée épouse DUMONT – Questionnaire (*) du 30/09/2021

Annexe A19-2-25 – Monsieur DUMONT Pascal Roger Georges – Questionnaire (*) du 30/09/2021

Annexe A19-2-26 – Madame ANGLY July Marine – distribuée le 11/09/2021

Procès-verbal de synthèse



Annexe A19-2-27 – Monsieur DE POURTALES DE TALLEYRANDPERIGORD Elie Albert Gérard époux DE WITT – distribuée le 18/09/2021

(*) Il s'agit du formulaire demandé à tous les propriétaires. Ces deux propriétaires ont confirmé lors de la permanence du 30 septembre 2021 avoir reçu les notifications. Une copie du questionnaire a été remise au commissaire enquêteur.

Notifications SANS preuves de dépôt :

Etat parcellaire	Nom / Adresse	Commentaires du commissaire enquêteur
Page 1/26	Monsieur ALEXANDRE David Christian Epoux NASTASE Simona Né le 26/09/1971 à DOURDAN (91) Demeurant: 11 RECULET, 78730 LONGVILLIERS	
Page 5/26	Madame DELMAS Marie-Germaine Georgette Epouse BRUCKMANN Alain Née le 18/06/1942 à BOZOULS (12) Demeurant: 27 RUE DE LA PORTE D'ETAMPES, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES	M. Alain BRUCKMANN époux de Mme DELMAS, a bien reçu la notification.
Page 12/26	Madame DE POURTALES Anne-Dorothée Violette Epouse DE PIERRE DE BERNIS Patrice Née le 21/07/1978 à PARIS 08 (75) Demeurant: 28 RUE DES BERGERES, 75009 PARIS	
Page 17/26	Madame FOREST Marie-Françoise Thérèse Yvonne Epouse HUGON Née le 15/07/1932 à MAROC (99) Demeurant: 1 RUE DU MARCHE AUX CHEVAUX, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES	
Page 18/26	Monsieur FOSSARD Claude Edmond - Veuf CARLES Martine Né le 16/12/1947 à BULLION (78) Demeurant: 15 RUE DE LA PIE, 78730 ROCHEFORTEN-YVELINES	
Page 21/26	Madame GUERET Sylvie Nicole - Célibataire Née le 02/12/1976 à DOURDAN (91) Demeurant: 36 RUE GUY LE ROUGE, 78730 ROCHEFORT-EN- YVELINES	
Page 22/26	Monsieur MARTY Gilbert Georges René - Célibataire Né le 02/06/1955 à PARIS 14 (75) Demeurant: 27 RUE DE ST THURIEN, 29310 QUERRIEN	
Page 24/26	Monsieur QUIRY Jacques Louis Décédé Né le 05/04/1909 à NEUILLY-SUR-SEINE (92) - Adresse inconnue.	

Propriétaires AVEC preuves de dépôt et SANS retour de la Poste

Etat parcellaire	Nom / Adresse	Commentaires du commissaire enquêteur
Page 12/26	Madame DE POURTALES Eléonore Myriam Epouse BERRY William Née le 17/07/1980 à PARIS (75) Demeurant au 66 COTESMORE COURT W85QW STANFORD ROAD, ANGLETERRE	

Procès-verbal de synthèse



9. Incidents au cours de l'enquête

Non-conformité de la 2^{ème} parution dans la presse (article R123-11 du code de l'environnement) et engagement d'une 3^{ème} parution.

Ci-après, la décision de l'autorité organisatrice (Préfecture des Yvelines), suite à la notification de la non-conformité par le commissaire enquêteur :

Décision de l'autorité organisatrice :

Envoyé : 27 septembre 2021 à 15h36

De : LAFON Isabelle PREF78 <isabelle.lafon@yvelines.gouv.fr>

à : RENONCE Caroline <crenonce@dourdan.fr>, Joseph ABIAD <joseph.abiad@orange.fr>

cc : PODENCE Karine PREF78 <karine.podence@yvelines.gouv.fr>, SERAN Lauren PREF78

<lauren.seran@yvelines.gouv.fr>, MAGNE Valerie <valerie.magne@yvelines.gouv.fr>

Objet : Re: RE: Arrêtés n° 21-057 et 21-058 - 2^{ème} parution dans les journaux : Problème de date.

Bonjour,

En effet, dans ce cas, il faut qu'une 3^{ème} parution soit faite au plus tôt dans les journaux.

Mme RENONCE, je vous remercie d'avoir contacté PUBLILEGAL qui m'a bien confirmé que les nouvelles publications allaient être effectuées au plus vite.

Cordialement

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] RE : Arrêtés n° 21-057 et 21-058 - 2^{ème} parution dans les journaux : Problème de date.

De : RENONCE Caroline <crenonce@dourdan.fr>

Pour : Joseph ABIAD <joseph.abiad@orange.fr>, lafon isabelle pref78 <isabelle.lafon@yvelines.gouv.fr>

Date : 27/09/2021 11h41

Bonjour,

Au vu de cette observation, j'ai immédiatement contacté PubliLégal pour qu'une nouvelle parution soit faite au plus tôt.

Je vous tiendrai informés de la date de cette 3^{ème} parution dès que j'en aurai connaissance.

Cordialement

Caroline RENONCÉ

Chargée de projets - Service urbanisme - 01.60.81.17.83

Mairie de Dourdan

Notification de la non-conformité à l'autorité organisatrice :

De : Joseph ABIAD [joseph.abiad@orange.fr]

Envoyé : lundi 27 septembre 2021 11h34

À : lafon isabelle pref78

Cc : crenonce

Objet : Arrêtés n° 21-057 et 21-058 - 2^{ème} parution dans les journaux : Problème de date.

Importance : Haute

Bonjour Madame Lafon,

Conformément à l'article 3 des arrêtés cités en objet et suite à ma demande de vendredi 24 septembre (huit jours après le début de l'enquête) auprès de la maîtrise d'ouvrage. Mme Renoncé m'a fourni ce matin les copies de la 2^{ème} parution, tant pour Longvilliers que pour Saint Martin de Bréthencourt.

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

14/24



A la lecture de ces copies, j'ai remarqué que la date n'est pas en conformité avec l'article 3 des arrêtés et l'article R123-11 du code de l'environnement.

En effet, les parutions sont datées du 15 septembre 2021. Ces parutions auraient dû se faire entre le 16 et le 23 septembre. Je viens d'informer la maîtrise d'ouvrage de cette **non-conformité**.

Cordialement,
Joseph ABIAD
Commissaire enquêteur

10. Clôture de l'enquête

Suite à la dernière permanence du 16 octobre à 12h00, j'ai clos le registre. Monsieur le Maire adjoint de la commune de Longvilliers me l'a remis formellement en conformité avec l'article n° 10 de l'arrêté préfectoral [Cf. **annexe** A5]. La remise a été faite en mains propres.

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, une réunion de synthèse a été tenue le **20 octobre à 10h00** avec Mme Caroline RENONCE de la mairie de Dourdan – Chargée de Projets au sein du Service d'Urbanisme.

Le commissaire enquêteur a exposé le déroulement de l'enquête ainsi que les observations qui ont été consignées dans le registre.

Les **précisions demandées** par le commissaire enquêteur sont résumées dans le § 13.3.

Le présent procès-verbal de synthèse a été cosigné et remis formellement au pétitionnaire [Cf. **annexes** A15 et A16]. Une copie intégrale des pages renseignées du registre a été adressé par courriel le 19/10/2021 à la maîtrise d'ouvrage et à la mairie de Longvilliers.

11. Incident ou actions après la clôture de l'enquête

Néant.

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

15/24



12. Résumé des remarques et des observations

12.1. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Réponses de la Maîtrise d'Ouvrage	Résumé de l'avis par le Commissaire Enquêteur	Réponses de la Maîtrise d'Ouvrage
	<p>Décision de la DRIEE-SDDTE-2019-230 du 31 octobre 2019 [Cf. annexe A17-1] dans le Dossier des ANNEXES</p> <p>« ... Dispensant de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement</p> <p>...</p> <p>La réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour le projet de prélèvement d'eau et d'installation de périmètre de protection sur les captages de Longvilliers situé à Longvilliers dans le département des Yvelines.</p> <p>... »</p> <p>[Voir l'intégralité de la décision dans l'annexe A17-1] dans le Dossier des ANNEXES</p>	



12.2. Avis du Conseil Municipal de la commune de Longvilliers

Avis du Conseil Municipal de la commune de Longvilliers – Délibération du 24 septembre 2021 n° 2021-26

(Cf. annexe A.17-2) dans le Dossier des ANNEXES

...
- Décide définitivement un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique au titre de l'autorisation de prélèvement des eaux, d'utilisation et de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de l'eau destinée à la consommation humaine et enquête parcellaire concernant les forages et enquête parcellaire concernant les forages L1 N°BSS 000TWMP (ancien N°02563X0043/H) et L2 N°BSS 000TWMW (ancien N°02563X0050/H) situés sur la commune de Longvilliers.

- Précise son souhait de pouvoir bénéficier d'une interconnexion, entre les réseaux des communes de Dourdan et de Longvilliers, provenant des captages situés sur son territoire, au cas où l'alimentation en eau serait déficiente.

Résumé de l'avis
par le Commissaire
Enquêteur

Avis favorable
Souhait d'une
interconnexion
entre les réseaux
d'eau potable de
Dourdan et de
Longvilliers.

Réponses de la Maîtrise d'Ouvrage



12.3. Observations du public

Ce qui est en italique correspond aux textes du public.

N°	Date	Nom / Prénom / Adresse	Canal d'arrivée	Observation	Nature de la demande ou/et observation	Réponses de la Maîtrise d'Ouvrage	Commentaires du Commissaire Enquêteur
1	16/09/2021 1 ^{ère} permanence	Mme Catherine JAQUES 18 Hameau Petit Plessis 78730 LONGVILLIERS	Inscription sur le registre	« J'ai porté attention à l'enquête publique concernant l'eau. Il s'avère indispensable que la Commune de Longvilliers puisse obtenir une interconnexion au niveau des captages d'eau au cas où celle-ci venait à rencontrer un problème sur son réseau (actuellement SEASY). Cette interconnexion servirait aussi à la ville de Dourdan (cette démarche est humaniste, car l'eau est très précieuse pour la vie de l'homme. Je suivrai attentivement ce dossier – Ne pas épuiser cette ressource ! ... »	Sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable de Longvilliers		



N°	Date	Nom / Prénom / Adresse	Canal d'arrivée	Observation	Nature de la demande ou/et observation	Réponses de la Maîtrise d'Ouvrage	Commentaires du Commissaire Enquêteur
2	30/09/2021 2 ^{ème} permanence	Mme Edeline, Régine DUMONT M. Pascal DUMONT 4 rue Jules Porgès, 78730 Rochefort en Yvelines	Inscription sur le registre	« Nous sommes venus pour nous renseigner sur les points suivants : 1- Servitude 2- Périmètre 3- Eventuel abattage de bois (chênes) Nous avons reçu du commissaire enquêteur une copie des servitudes extraites du projet de l'arrêté de la Préfecture. Nous avons consulté le plan parcellaire de la position de nos parcelles. Concernant l'abattage, nous avons pris connaissances des activités soumises à réglementation. ... »	Demande de renseignements	-----	J'ai fourni à la même occasion, les différents liens pour consulter le dossier, faire des observations dématérialisées ou les envoyer par courriel.



N°	Date	Nom / Prénom / Adresse	Canal d'arrivée	Observation	Nature de la demande ou/et observation	Réponses de la Maîtrise d'Ouvrage	Commentaires du Commissaire Enquêteur
3	13/10/2021	SEASY Adresse : 4-6 Route d'Auneau 78660 ABLIS Téléphone : 01.30.88.07.50	Registre dématérialisé	Déposé le 13/10/2021 à 17:32 Email : j.germain@seasy78.fr [Cf. l'intégralité de l'observation dans l' annexe A20-2-1 dans le dossier des annexes) « ... - Si la station entre dans le périmètre rapproché, et que des modifications ou des équipements sont à réaliser pour répondre aux exigences de la DUP, qui se doit de les financer ? - Il en va de même des coûts des missions d'un hydrogéologue pour chaque avis demandé sur un projet concernant la station, qui devra financer ? Normalement, les prescriptions des DUP sont à la charge des demandeurs lorsque celles-ci ont une incidence financière. Il semble que cela n'apparait pas dans le projet de DUP , notamment en ce qui concerne la compétence assainissement. »	Contestation de l'intégration de la station d'épuration dans le Périmètre de Protection Rapproché, Parcelle B 420.		



13. Synthèse du Commissaire Enquêteur

13.1. Synthèse des avis des Personnes Publiques Associées [PPA]

<p>Décision de la DRIEE-SDDTE-2019-230 du 31 octobre 2019 [Cf. annexe A17-1] dans le Dossier des ANNEXES</p>	<p>« ... Dispensant de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement ... La réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour le projet de prélèvement d'eau et d'installation de périmètre de protection sur les captages de Longvilliers situé à Longvilliers dans le département des Yvelines. ... »</p>
<p>Avis du Conseil Municipal de la commune de Longvilliers – Délibération du 24 septembre 2021 n° 2021-26 [Cf. annexe A17-2] dans le Dossier des ANNEXES</p>	<p>Avis favorable Souhait d'une interconnexion entre les réseaux d'eau potable de Dourdan et de Longvilliers.</p>



13.2. Synthèse des observations

Observations par origine :

Total des observations : 3

Exprimées par Une habitante de Longvilliers, deux habitants de Rochefort en Yvelines et le **SEASY** (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines)

Canal d'arrivée :

- 2 observations ont été inscrites sur le registre (observations n° 1 et 2)
- 1 observations par courriel (observation du SEASY n° 3)

Thèmes des observations :

- 1 observation sur la nécessité de sécuriser le réseau d'alimentation en eau potable de Longvilliers (Mme Catherine Jaques habitante de Longvilliers) ;
- 1 observation de demande de renseignements sur les servitudes, les périmètres de protection et l'abattages des arbres (Mme et M. Dumont habitants de Rochefort en Yvelines) ;
- 1 observation exprimée par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines le SEASY : **Contestation de l'intégration de la station d'épuration dans le Périmètre de Protection Rapproché** (parcelle B 420).

Les observations exprimées portent principalement sur deux points :

- L'intégration de la **station d'épuration** dans le PPR (Périmètre de Protection Rapproché). Il s'agit de la parcelle B 420 ;
- **L'interconnexion des réseaux** d'eau potable de Longvilliers (alimentée par le SEASY) et de Dourdan (géré par Véolia). Monsieur le Maire de Longvilliers a mis l'accent sur ce point dans l'avis du Conseil Municipal [Cf. **annexe A17-2**] **dans le Dossier des ANNEXES.**

La maîtrise d'ouvrage est invitée à faire un retour sur ces deux points.

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMMP) et L2 (n°BSS 000TMMW) de la commune de Longvilliers – v1

22/24



13.3. Attente de précisions ou/et de réponses de la part de la maîtrise d'ouvrage

Enquête parcellaire :

Le commissaire enquêteur reste en attente des preuves de dépôt des notifications aux personnes listées ci-après :

Etat parcellaire	Nom / Adresse
Page 1/26	Monsieur ALEXANDRE David Christian Epoux NASTASE Simona - né le 26/09/1971 à DOURDAN (91). Demeurant au 11 RECULET, 78730 LONGVILLIERS
Page 5/26	Madame DELMAS Marie-Germaine Georgette épouse BRUCKMANN Alain. Née le 18/06/1942 à BOZOULS (12) Demeurant au 27 RUE DE LA PORTE D'ETAMPES, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 12/26	Madame DE POURTALES Anne-Dorothee Violette Epouse DE PIERRE DE BERNIS Patrice. Née le 21/07/1978 à PARIS 08 (75) Demeurant au 28 RUE DES BERGERES, 75009 PARIS
Page 17/26	Madame FOREST Marie-Francoise Therese Yvonne Epouse HUGON. Née le 15/07/1932 à MAROC (99) Demeurant au 1 RUE DU MARCHÉ AUX CHEVAUX, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 18/26	Monsieur FOSSARD Claude Edmond - Veuf CARLES Martine. Né le 16/12/1947 à BULLION (78) Demeurant au 15 RUE DE LA PIE, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 21/26	Madame GUERET Sylvie Nicole – Célibataire. Née le 02/12/1976 à DOURDAN (91) Demeurant au 36 RUE GUY LE ROUGE, 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES
Page 22/26	Monsieur MARTY Gilbert Georges Rene – Célibataire. Né le 02/06/1955 à PARIS 14 (75) Demeurant au 27 RUE DE ST THURIEN, 29310 QUERRIEN
Page 24/26	Monsieur QUIRY Jacques Louis Décédé. Né le 05/04/1909 à NEUILLY-SUR-SEINE (92) - Adresse inconnue.



Observations du public et du SEASY :

- L'intégration de la **station d'épuration** dans le PPR (Périmètre de Protection Rapproché). Il s'agit de la parcelle B 420 ;
- **L'interconnexion des réseaux** d'eau potable de Longvilliers (alimentée par le SEASY) et de Dourdan (géré par Véolia). Monsieur le Maire de Longvilliers a mis l'accent sur ce point dans l'avis du Conseil Municipal (... Souhait d'une **interconnexion** entre les réseaux d'eau potable de Dourdan et de Longvilliers) [Cf. **annexe A17-2] dans le Dossier des ANNEXES**

La maîtrise d'ouvrage est invitée à faire un retour sur ces deux points.

A la remise de ce procès-verbal de synthèse, le pétitionnaire est tenu de faire part de ses réponses dans un délai ne dépassant pas les 15 jours, conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement.

Dourdan le

20/10/2021

Le maître d'ouvrage

Monsieur Paolo DE CARVALHO, Maire de Dourdan



Le commissaire enquêteur
Monsieur Joseph ABIAD

Procès-verbal de synthèse

Enquête publique n° E21000060 / 78 – Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers – v1

24/24